

Nous vous transmettons un aperçu des sujets traités lors du DRMG de mai.

PREM 2020

Le 11 juin prochain, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annoncera la méthode de distribution pour les PREM 2020.

Le DRMG, par la suite, poursuivra ses démarches pour le processus des PREM 2020.

Accès

Le DRMG poursuit ses réflexions pour favoriser l'accès à un médecin de famille. Si le sujet vous intéresse, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a publié *Les Mécanismes d'accès aux services de proximité* à ce sujet. Voici le lien pour avoir accès à la publication :

[INESSS](#)

Journée de formation annuelle en maladies chroniques – 12e édition

Vous pouvez toujours vous inscrire à cette journée de formation qui aura lieu le 14 juin prochain. Les crédits de formation ainsi que les forfaits d'allocation du fonds de formation sont disponibles. Voici le lien pour obtenir des renseignements supplémentaires et vous inscrire.

[Renseignements – inscription](#)

Calendrier 2019-2020

Voici les dates des rencontres du DRMG pour la prochaine année.

- 26 septembre
- 24 octobre
- 21 novembre
- 19 décembre
- 30 janvier
- 20 février
- 26 mars
- 23 avril
- 21 mai
- 18 juin

Accueil clinique

Des travaux sont en cours pour étendre l'accès à l'accueil clinique à tous les RLS du Bas-Saint-Laurent. La première ordonnance collective déployée sera la prise en charge de l'ICT. Vous recevrez les directives au cours des prochains jours.

Invitation :

Assemblée générale annuelle (AGA) du Département clinique de médecine générale (DCMG) et du Département régional de médecine générale (DRMG) du 10 juin 2019

Lieu : Parc du Mont-Saint-Mathieu
121, chemin du Lac Sud
Saint-Mathieu-de-Rioux

Heure : 13 h 30 à 16 h 30

Nous vous attendons en grand nombre.

CRDS

Le DRMG est informé qu'au cours des derniers mois, la saisie des demandes transmise au CRDS a été perturbée due à une pénurie de personnels. Cette pénurie est voie de résorption et les activités reprennent leur rythme habituel.

Le CISSS assure un suivi diligent des demandes. On nous informe qu'il n'y a pas eu rapport de non-respect des délais exigés par les niveaux de priorisation. Lorsqu'une demande est transmise à partir du DMÉ, la propriété « transmise » indique que l'utilisateur n'a pas besoin de valider cette information. Cette demande sera saisie et transmise à la spécialité demandée.

Si vous avez des questions en lien avec les informations se retrouvant dans ce document, vous pouvez vous adresser à un des membres du comité de direction du DRMG :

Rimouski-Neigette	Myriam Croteau et Olivier Groulx
Témiscouata	Guido Côté
Rivière-du-Loup	Jean-François Hérard et Éric Paradis
Kamouraska	Jean Hudon
Les Basques	Éric Lavoie
La Mitis	Isabelle Descoteaux
La Matanie	Pierre-Luc Sylvain
La Matapédia	Catherine Poirier

Prenez note que la prochaine rencontre du DRMG aura lieu le 18 juin 2019.